

1.0 Dénis de responsabilité et clauses de confidentialité

Avant de soumettre ce formulaire, veuillez lire le Guide du demandeur.

Il est recommandé de sauvegarder une copie de votre proposition pour vos dossiers avant de la soumettre.

En présentant cette demande, le demandeur (le « demandeur ») reconnaît et accepte tous les dénis de responsabilité et toutes les clauses de confidentialité ci-dessous.

Dénis de responsabilité

- La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) n'est pas tenue d'approuver un projet ou un financement. L'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments commerciaux de la BIC (l'« Initiative ») est une initiative discrétionnaire, sous réserve de restrictions; même si une demande satisfait à tous les critères de l'Initiative, il n'y a aucune garantie que le financement sera accordé.
- Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, la BIC n'a aucune obligation ni aucun devoir, qu'il soit de nature contractuelle, légale ou autre, d'aller de l'avant avec l'Initiative et se réserve le droit absolu de mettre fin à l'Initiative ou de la remplacer par une autre initiative aux mêmes conditions ou à des conditions similaires.
- La BIC se réserve le droit d'imposer les conditions qu'elle juge nécessaires à l'acceptation d'une demande et à la conclusion d'une entente de financement.
- Tous les demandeurs dont le projet est approuvé en vue d'un financement en seront informés par écrit.

Clauses de confidentialité

La BIC s'engage à ne communiquer aucun renseignement recueilli dans la présente demande (y compris les renseignements, relevés et documents annexés aux présentes ainsi que les renseignements qui y sont contenus ou qui sont fournis à la BIC aux fins de la présente demande) qui est désigné comme étant confidentiel autrement que de la manière décrite ci-après, à moins d'obtenir votre consentement préalable :

- Les renseignements seront communiqués dans la mesure permise par la loi (notamment la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur le vérificateur général* ou la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*) ou par tout autre processus légal, judiciaire, gouvernemental, quasi gouvernemental, administratif, réglementaire ou de surveillance;
- Dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen, les renseignements peuvent être communiqués aux personnes et aux organismes suivants : employé(e)s, dirigeant(e)s, administrateur(trices), représentant(e)s, auditeurs(trices), conseillers(ères) professionnel(le)s, avocat(e)s, financiers(ères) potentiel(le)s, Infrastructure Canada, ministère des Finances Canada et autres promoteurs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones qui ont compétence à l'égard d'un projet proposé;
- Une fois le projet approuvé, la BIC peut communiquer de manière proactive des renseignements sur le projet (dont le nom du bénéficiaire, le montant du financement de la BIC et la nature générale du projet) dans le cadre des politiques du gouvernement du Canada destinées à assurer la transparence et la reddition de comptes;
- Que la demande ait été approuvée ou non, la BIC peut également utiliser les renseignements d'ordre général contenus dans la présente demande aux fins d'analyse des politiques et de recherche et aux fins de l'administration de l'Initiative ou du respect des obligations gouvernementales en matière de reddition de comptes et de déclaration.

Le demandeur ne fera aucune mention de la présente demande à la BIC ou de son intention de demander l'approbation du projet ou du financement à la BIC, ni n'attribuera de renseignements à la BIC dans ses communications externes destinées à quelque fin que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les communiqués, les sites Web, les notices d'offre ou tout autre document ou matériel rendu public, sans obtenir au préalable le consentement écrit de la BIC.

Droit à l'information :

Tout document ou contenu soumis dans le cadre de ce processus de demande sera réputé être et demeurera la propriété de la BIC.

2.0 Renseignements sur l'organisation du demandeur

Date de la demande (jj-mm-aaaa)		Date de réception de la demande par la BIC (jj-mm-aaaa) (réservé à l'usage de la BIC)	
Nom de l'organisation/entreprise			
Prénom et nom de la personne-ressource		Titre	
Numéro de la rue	Nom de la rue	Bureau/Unité	
Ville	Province/Territoire	Code postal	
Numéro de téléphone	Courriel	Site Web	

3.0 Renseignements d'ordre général sur le projet – Veuillez consulter le Guide du demandeur (cochez la case applicable)

<input type="checkbox"/> Taille de l'investissement	Un investissement de plus de 25 millions de dollars est demandé à la BIC
<input type="checkbox"/> Types de bâtiments	Les rénovations énergétiques seront effectuées dans des bâtiments commerciaux, industriels ou institutionnels de propriété privée et dans de grands immeubles résidentiels privés (cinq logements ou plus)
<input type="checkbox"/> Seuil de réduction des émissions de GES	Seuil minimal de réduction des émissions de GES : <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du portefeuille : 30 % • Projet individuel : 25 %
<input type="checkbox"/> Types de projets	Les améliorations énergétiques permettront de réduire de manière appréciable les émissions de GES grâce à au moins un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique • Décarbonisation de chauffage par l'électrification ou d'autres méthodes • Autoproduction d'énergies renouvelables et stockage d'énergie
<input type="checkbox"/> Exigences du projet	Les améliorations énergétiques utiliseront : <ul style="list-style-type: none"> • La certification « Investor Ready Energy Efficiency » (IREE) • L'outil ENERGY STAR Portfolio Manager • Un équivalent aux outils susmentionnés conformément au Guide du demandeur
<input type="checkbox"/> Type de demandeur	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement direct destiné à un propriétaire d'immeuble • Fournisseur d'améliorations énergétiques
L'investissement sera effectué en : <input type="checkbox"/> 2021 <input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025	
<input type="checkbox"/> Les projets sont situés au Canada	
<input type="checkbox"/> Cette demande est parrainée par un membre de la direction de l'organisation du demandeur	

4.0 Renseignements financiers préliminaires (cochez la case applicable)

<input type="checkbox"/> Une source potentielle de capitaux propres a été identifiée	<input type="checkbox"/> Le projet attirera des investissements supplémentaires du secteur privé pour une mise en œuvre complète.
<input type="checkbox"/> Le montant total du financement demandé à la BIC se situe entre 25 M\$ et 50 M\$.	<input type="checkbox"/> L'investissement demandé à la BIC est nécessaire pour que le projet puisse être réalisé.
<input type="checkbox"/> Le montant total du financement demandé à la BIC se situe entre 50 M\$ et 100 M\$.	<input type="checkbox"/> D'autres renseignements financiers seront fournis à la demande de la BIC.

5.0 Description du projet

Résumez les trois objectifs principaux du projet.

- 1.
- 2.
- 3.

Veuillez noter que tous les champs sont obligatoires

6.0 Résultats techniques prévus du projet proposé

Réduction globale prévue des gaz à effet de serre (%)	Réduction globale prévue de la consommation d'énergie (%)
_____	_____
Économies d'électricité (kWh/année)	Économies de gaz (m ³ /année)
_____	_____
Amélioration de l'efficacité énergétique (%)	Amélioration de l'efficacité de l'utilisation du gaz naturel (%)
_____	_____
Amélioration de l'efficacité du changement de combustible (%)	Autres améliorations d'efficacité énergétique (Veuillez préciser)
_____	_____
Date prévue de début du projet (jj-mm-aaaa)	Date prévue de l'achèvement du projet (jj-mm-aaaa)
_____	_____

7.0 Activités de prédéveloppement (Cochez la case applicable)

L'une des mesures suivantes a-t-elle été prise pour quantifier les économies d'énergie du projet?

- Vérification de l'efficacité énergétique
- Étude de faisabilité
- Processus de conception intégrée

- Modélisation énergétique
- Rapports d'analyse comparative énergétique

Veuillez inclure une courte description du projet, qui comprend les renseignements suivants :

Type de demandeur

Taille de l'investissement

Type de projet

Types de bâtiments

8.0 Description de l'organisation générale du projet

(Commentaires résumés ci-dessous)

Les renseignements sur la structure, les antécédents et l'expérience de l'équipe seront fournis à la demande de la BIC

(Commentaires résumés ci-dessous)

9.0 Stratégie et calendrier de mise en œuvre

Les renseignements sur la stratégie et le calendrier de mise en œuvre seront fournis à la demande de la BIC

(Commentaires résumés ci-dessous)

10.0 Secteurs et portée des travaux proposés en vue de l'investissement de la BIC

(Précisez ci-dessous)

11.0 Emplacement géographique (provinces, territoires, territoires autochtones)

(Précisez ci-dessous)

12.0 Résultats et avantages potentiels pour la société et les participants (cochez la case applicable)

Création d'emplois directs et indirects

Retombées économiques positives

Réduction des coûts énergétiques

Veuillez noter que tous les champs sont obligatoires

- Amélioration de la sécurité énergétique
- Amélioration de la valeur des actifs
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la satisfaction des locataires
- Augmentation de la cote énergétique des bâtiments (étiquetage)
- Amélioration de la fidélisation des locataires
- Autre (Précisez ci-dessous)
- Changement climatique, adaptation/résilience climatique

(Commentaires résumés ci-dessous)

Réservé aux remarques d'évaluation de la BIC (Ci-dessous)

13.0 Déclarations

Par la présente, le demandeur reconnaît, accepte et déclare ce qui suit :

1. Le demandeur a lu et compris le Guide du demandeur;
2. Le demandeur confirme qu'il possède la capacité de gestion nécessaire à la réalisation du projet dans le respect des délais et du budget;
3. Les renseignements figurant dans la présente demande, y compris les documents justificatifs qui y sont joints, sont véridiques, exacts et complets à tous les égards. Si la BIC découvre que des déclarations faites dans la présente demande sont inexactes, le demandeur sera réputé avoir retiré sa demande aussitôt;
4. Le demandeur respecte actuellement toutes les lois applicables;
5. Le demandeur n'est assujéti à aucune obligation ni interdiction, ni ne fait l'objet d'aucune action, poursuite ou procédure ni d'aucune menace d'action, de poursuite ou de procédure qui compromettrait ou pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre le projet proposé;
6. Le demandeur accepte de fournir les renseignements supplémentaires que la BIC peut raisonnablement lui demander en vue d'évaluer sa demande et d'administrer l'Initiative. S'il fournit des renseignements personnels à la BIC, le demandeur reconnaît et accepte la politique de protection des renseignements personnels de la BIC, qui peut être consultée à l'adresse <https://cib-bic.ca/fr/politique-de-protection-des-renseignements-personnels/>;
7. Le demandeur reconnaît et convient que les communications entre lui ou son (sa) représentant(e) et la BIC concernant la présente demande se dérouleront uniquement de la manière décrite dans le Guide du demandeur;
8. Le demandeur comprend que l'Initiative se réserve le droit d'effectuer des attributions partielles et de négocier avec lui les modifications de la portée des travaux du projet;
9. Le demandeur ne doit pas prendre de mesures ni engager de dépenses relativement à l'Initiative, en s'appuyant sur le fait qu'il recevra le financement de la BIC, avant que sa demande ne soit approuvée et que toutes les parties n'aient signé une entente de financement que la BIC juge acceptable. Il est entendu que la BIC n'assumera pas les dépenses engagées par le demandeur si sa demande n'est pas approuvée ou s'il ne signe pas d'entente de financement jugée acceptable par la BIC;
10. Le demandeur accepte d'assumer seul les coûts liés à la préparation et à la présentation de la demande et dégage la BIC de toute responsabilité à l'égard de ces coûts;
11. Le demandeur reconnaît que la Couronne a l'obligation de consulter les peuples autochtones si un projet financé par le gouvernement fédéral entraîne la construction d'une infrastructure dans une collectivité autochtone ou s'il est possible que le projet d'infrastructure porte atteinte aux droits ancestraux invoqués ou établis ou aux droits conférés par traité. Le demandeur accepte de soutenir la Couronne dans l'exécution de son obligation de consulter.

J'accepte

Veillez noter que tous les champs sont obligatoires

Les personnes qui apposent leur signature ci-dessous au nom du demandeur attestent par la présente ce qui suit :

1. Chaque personne est un signataire dûment autorisé du demandeur et a le pouvoir de signer et de soumettre la présente demande au nom du demandeur;
2. Tous les renseignements figurant dans la présente demande, y compris les documents justificatifs qui y sont joints, sont véridiques, exacts et complets à tous les égards;
3. Le demandeur respecte toutes les clauses applicables énoncées dans le Guide du demandeur et dans les sections Défis de responsabilité et Déclarations ci-dessus.

J'accepte

Présenté par :

Nom complet du demandeur :

Date de la signature :

Présenté par :

Nom complet du demandeur :

Date de la signature :